

Doctolib

# Prenez les clés de votre CPTS !

Les étapes incontournables  
pour la construire

---

Février 2022



# Construire au-delà des murs :

## le défi des CPTS



**P**rendre les clés d'une CPTS alors même qu'il n'y a, par définition, pas de porte à cette organisation ouverte, voilà qui peut sembler contradictoire. C'est pourtant ce qui illustre le défi que représente la Communauté professionnelle territoriale de santé : réussir à faire maison commune sans être entre les mêmes quatre murs.

Encore jeunes dans le paysage sanitaire français, les CPTS gagnent petit à petit du terrain et démontrent leur utilité et leur place incontournable dans l'accès aux soins. Dans la crise de la Covid-19, elles ont fait preuve d'agilité et se sont inscrites durablement dans les territoires.

Envie de vous lancer dans l'aventure ? Nous vous proposons dans ce guide les clés, justement, pour monter votre projet, le faire vivre et évoluer. Au travers de conseils, de ressources et de témoignages de ceux qui se sont lancés, apprenez à connaître la CPTS. Franchissez sa porte !

# Ils sont et font les CPTS :



**Dr Lorenzo Macieira**  
Président de la CPTS  
Grand Versailles (78)

Médecin généraliste,  
MSP de la Celle-Saint-Cloud  
Pionnier Doctolib



**Clara Jeudy**  
Coordinatrice de la CPTS  
Grand Versailles (78)

## La CPTS Grand Versailles

**Création** : le 24 janvier 2020, avec la constitution de l'association CPTS Grand Versailles. Officialisée le 17 décembre 2020, avec la signature de l'ACI.

**Projet** : améliorer le suivi et la prise en charge des patients sur notre territoire, mais aussi développer les pratiques collaboratives dans un cadre pluri-professionnel et ville-hôpital en articulant et fluidifiant les parcours de soins.

**Territoire** : constitué autour de 18 communes, représentant 270 000 habitants et comptant 1 731 professionnels de santé libéraux.

**Statut** : en fonctionnement, première CPTS du département des Yvelines.



**Myriam Sarah Hassani**  
Coordinatrice de la CPTS  
Paris 8 (75)

Infirmière en pratique avancée

## La CPTS Paris 8

**Création** : à l'initiative de 4 acteurs (un pharmacien, le Dr Éric Myon, un médecin généraliste, le Dr Arthur Lambourion, un cardiologue, le Dr Dany Michel Marcadet, et la présidente du centre de santé Ellasanté, Emmanuelle Leclerc). Officialisée le 7 septembre 2021 avec la signature de l'ACI.

**Projet** : créer un réseau pour les professionnels de santé, développer le lien et la coordination entre la ville et l'hôpital autour d'un projet de santé, au service des habitants du 8e arrondissement.

**Territoire** : 8e arrondissement de Paris, représentant 36 222 habitants et comptant 1 026 professionnels de santé libéraux.

**Statut** : en fonctionnement.



# Sommaire



## 1.

### Une CPTS, pour quoi faire ?

P. 05

Les CPTS dans le paysage sanitaire français

P. 05

La CPTS : 5 bonnes raisons de se lancer

P. 07

## 2.

### Construire une CPTS sur des fondations solides

P. 09

Les piliers : 4 missions socles

P. 09

Une équipe de professionnels motivés

P. 09

Un territoire défini et cohérent

P. 10

Un projet de santé pertinent

P. 11

## 3.

### Une architecture sans murs, mais avec toit commun

P. 13

Des actions partagées

P. 13

Un financement dédié

P. 14

Une coordination adaptée

P. 15

Des outils de coordination performants et sécurisés

P. 16

**Découvrez notre collection de guides pratiques autour de l'exercice coordonné :**

**Prenez les clés de votre MSP !** Les étapes incontournables pour s'installer  
**Exercice coordonné** : lequel est fait pour vous ?

# Une CPTS, pour quoi faire ?



Travailler ensemble... mais pas sous le même toit. Instaurées en 2016, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) réunissent les acteurs de santé qui souhaitent se coordonner sur un même territoire pour répondre à des problématiques de santé communes et spécifiques au bassin de vie sur lequel ils exercent. Leur particularité : contrairement à d'autres structures d'exercice coordonné (centres de santé, MSP), elles regroupent des professionnels de santé libéraux et salariés, des établissements de santé et médico-sociaux qui ne se situent pas sur un seul et même site.

**Il n'existe pas une mais des CPTS**, chacune répondant aux besoins de santé d'un territoire spécifique. Toutes ont néanmoins en commun deux grands objectifs :

- améliorer l'organisation des soins de ville pour faire face aux enjeux du virage ambulatoire ;
- développer l'exercice coordonné entre la ville et l'hôpital. <sup>1</sup>

## Les CPTS dans le paysage sanitaire français

### ⊕ Combien ?

Créées en 2016 par la loi de modernisation de notre système de santé, les CPTS ont mis un certain temps avant de se développer. Le plan Ma Santé 2022, présenté en 2018, leur a donné une nouvelle impulsion. Mais c'est la crise épidémique de la Covid-19 qui a permis aux CPTS de se déployer véritablement. Encore jeunes dans le panorama sanitaire français, les CPTS recensées en sont à des stades divers de développement, du pré-projet au fonctionnement effectif, avec signature de l'Accord cadre interprofessionnel (ACI).



<sup>1</sup> Source : Assurance Maladie

Début 2022, [la Fédération nationale des CPTS](#) recensait **690** CPTS :

- > 273 en phase de pré-projet
- > 176 en construction de leur projet de santé
- > 20 en négociation de l'ACI
- > 221 en fonctionnement, avec ACI signé

### Où ?

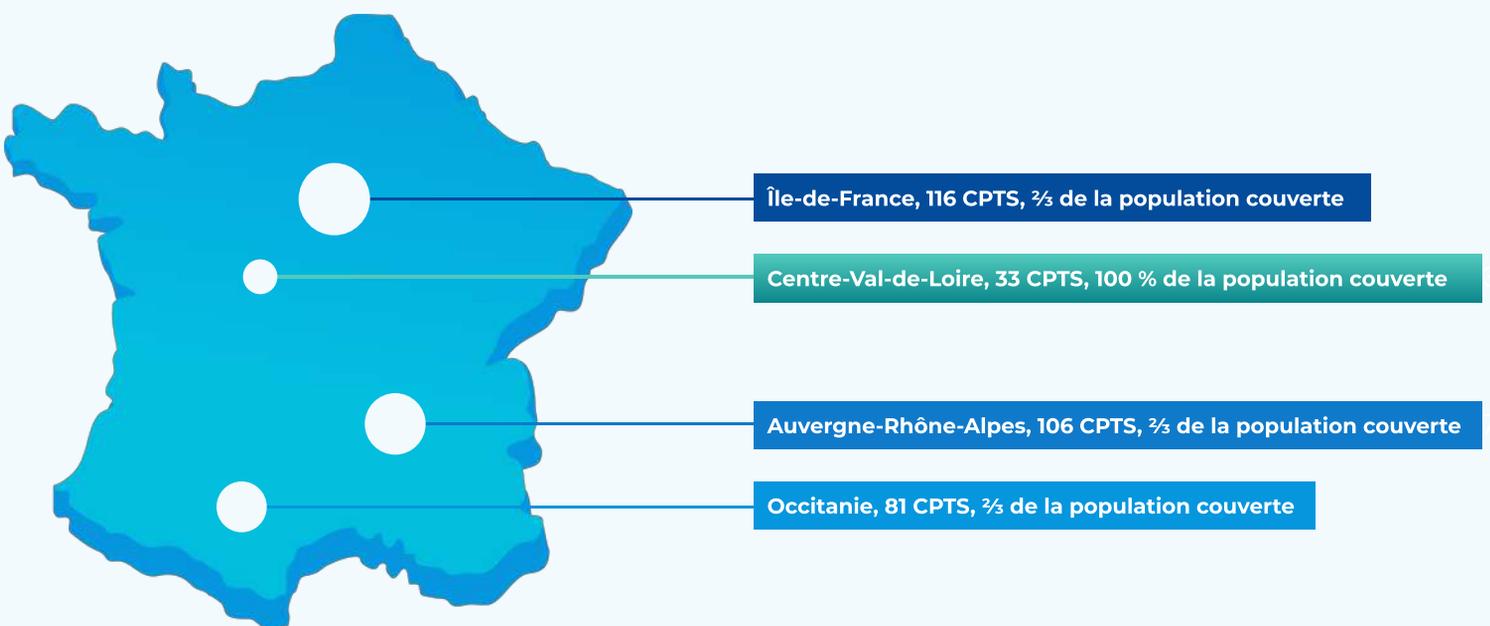
Réparties sur l'ensemble du territoire, en métropole et dans les territoires d'outre-mer, les CPTS couvrent un tiers de la population. Présentes en zones rurales, péri-urbaines ou urbaines, elles englobent des bassins de vie de taille variable (inférieur à 40 000 habitants pour les plus petites, jusqu'à plus de 175 000 habitants pour les plus importantes).

### Qui ?

Les CPTS sont créées à l'initiative des acteurs de santé d'un même territoire qui le souhaitent. Peuvent s'y impliquer :

- > tout professionnel de santé (médecin généraliste et spécialiste, sage-femme, odontologiste, pharmacien, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, orthophoniste, orthoptiste, biologiste, manipulateur d'électroradiologie médicale et technicien de laboratoire médical, audioprothésiste, opticien-lunetier, prothésiste et orthésiste, diététicien, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, assistant dentaire) ;
- > toute équipe de soins primaires ;
- > les établissements de santé et hôpitaux de proximité ;
- > les structures médico-sociales et sociales ;
- > les dispositifs d'appui pour la prise en charge des cas complexes.

### Les régions qui comptent le plus de CPTS :



Source : La Gazette des communes, Fédération nationale des CPTS, Assurance Maladie

## La crise de la Covid-19, accélératrice pour les CPTS

De nombreux centres de vaccination contre la Covid-19 ont été pilotés et coordonnés sur le territoire français par les CPTS en place. Durant les longs mois de crise épidémique, les CPTS ont su apporter une réponse à l'urgence et à la nécessité de coordonner les parcours. La gestion des crises sanitaires graves a été ajoutée à leurs missions-socles en décembre 2021.

## La CPTS : 5 bonnes raisons de se lancer

### Si vous :

- > cherchez des conditions d'exercice libéral renouvelées (optimisation du temps médical et soignant, soutien d'un collectif, partage d'expériences, de compétences et bonnes pratiques...)
- > souhaitez améliorer la qualité des prises en charge grâce à la pluriprofessionnalité ;
- > aimez travailler en coordination avec une multitude d'acteurs de la santé et du médico-social ;
- > désirez participer à des initiatives professionnelles à l'échelle d'une population et mettre en œuvre des actions communes ;
- > envisagez les soins et les parcours des patients de manière globale et décloisonnée.

**Alors l'exercice au sein d'une CPTS est certainement fait pour vous !**

### Des effets positifs partagés

#### ... par vos patients :

- > un accès facilité à un médecin traitant ;
- > une prise en charge de qualité et rapide ;
- > un accès à tous les professionnels nécessaires aux parcours de soins ;
- > une continuité des soins en ambulatoire ;
- > une offre de soins et de prévention mieux adaptée car identifiée localement ;
- > une prise en charge complète.

#### ... par le territoire :

- > un outil de lutte contre les déserts médicaux ;
- > une dynamique des soins de ville renforcée, un lien ville-hôpital fluidifié ;
- > plus d'attractivité.<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Source : Assurance Maladie

## CPTS, MSP, CdS : quel exercice coordonné pour vous ?

 **49 189**

médecins exercent en cabinet individuel (2021)

 **-12 % depuis 2012 (55 757 médecins)**

 **98 476**

exercent en cabinet de groupe, société ou en centre de santé (2021)

 **+30 % depuis 2012 (75 391 médecins)**

Travailler collectivement : voilà ce à quoi aspirent les professionnels de santé. En médecine, l'exercice isolé est de moins en moins répandu, notamment chez les jeunes installés. 70 % de ces derniers pratiquent en effet un exercice en groupe et/ou coordonné. Pour répondre à cette demande croissante des professionnels, les regroupements de soignants, en particulier pluri-professionnels, sont largement promus et encouragés. CPTS, MSP, centres de santé, ESS ou ESP (équipes de soins primaires ou de soins spécialisés), ESCAP : de nombreuses structures s'offrent aux professionnels de santé. Certaines peuvent même se cumuler. Avantages, inconvénients, spécificités : faites le tour de la question grâce à [notre fiche pratique](#).



**Il y a eu ces dernières années, une volonté de la part des pouvoirs publics de réorganiser les soins sur le territoire et de coordonner les acteurs.**

On s'est dit, avec mes confrères, qu'il fallait répondre positivement à ce changement, qu'il fallait impulser le mouvement."



**Dr Lorenzo Macieira**

médecin généraliste,  
président de la CPTS  
Grand Versailles



[Écoutez le Dr Lorenzo Macieira parler de la coordination des soins](#)



**La culture de l'exercice coordonné est très forte chez les infirmiers en pratique avancée (IPA).**

J'avais donc une appétence naturelle pour les CPTS. J'ai rejoint celle de Paris 8 en septembre 2021, alors qu'elle était déjà constituée. J'ai tout de suite été séduite par le collectif et la richesse du poste que j'allais occuper : 50 % IPA, 50 % coordinatrice."



**Myriam Sarah Hassani**

infirmière en pratique avancée,  
coordinatrice de la CPTS  
Paris 8



# Construire une CPTS

## sur des fondations solides



Certes, la CPTS n'a pas de murs. Pour autant, elle nécessite une charpente robuste. Se lancer dans un projet de CPTS ne se décide pas au hasard et demande du temps et un grand investissement humain.

### Les piliers : 4 missions socles

Chaque CPTS repose sur quatre grands piliers : les missions, obligatoires, auxquelles elle va répondre. L'avenant 2 de l'Accord conventionnel interprofessionnel, signé le 20 décembre 2021, les précise :

1. Accès aux soins : faciliter l'accès à un médecin traitant et améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville ;
2. Organisation et coordination des parcours pluri-professionnels autour du patient ;
3. Actions de prévention ;
4. Réponse aux crises sanitaires graves.

S'y ajoutent 2 missions optionnelles :

- > Qualité et pertinence des soins ;
- > Accompagnement des professionnels de santé.

### Une équipe de professionnels motivés

La constitution d'une CPTS repose également sur la volonté des acteurs qui la composent. C'est à leur initiative qu'ils s'organisent afin de répondre aux problématiques de santé territoriales qu'ils ont identifiées.

Tout professionnel de santé peut intégrer une CPTS, il n'y a pas de pré-requis ou d'obligation à sa constitution, contrairement aux MSP, où la présence de deux médecins généralistes et d'un professionnel paramédical est indispensable.

La CPTS nécessite de réussir à la fois à mobiliser l'ensemble des professionnels de santé du territoire choisi, répartis sur différents sites, tout en confiant le pilotage du projet à une équipe restreinte dédiée.

## Un statut juridique unique : l'association

Les CPTS ont pour obligation de se constituer en association loi 1901, comme le précise une [ordonnance du 12 mai 2021](#). Cette réforme vise à assouplir le statut juridique et fiscal des CPTS.



### Nous avons commencé à la fin de l'année 2019 par réunir les professionnels de santé du territoire.

Les plus motivés ont impulsé la CPTS. Quand est survenu le confinement, en mars 2020, nous avons accéléré, pour monter le projet. Nous avons organisé, à distance, des réunions par thématiques. Deux projets de santé sont sortis, qui ont été départagés par un jury. En juillet 2020, nous déposons notre dossier auprès de l'ARS."



**Dr Lorenzo Macieira**  
médecin généraliste,  
président de la CPTS  
Grand Versailles

## Un territoire défini et cohérent

Le périmètre d'une CPTS n'est pas défini spécifiquement. Il ne coïncide pas nécessairement avec une délimitation administrative, ne suit pas les contours d'une ville ou d'un département. Ce sont les membres de la CPTS qui le définissent, en réalisant leur diagnostic, dans un souci de cohérence territoriale et en réponse aux enjeux de santé spécifiques du bassin de population. Charge à eux, donc, d'implanter leur CPTS dans un territoire approprié en fonction de l'offre de soins présente, des besoins des patients et de leurs flux.

Ainsi, le territoire pertinent, selon la définition de l'Assurance Maladie, est celui qui :

- > réunit des professionnels de proximité volontaires autour d'un projet de santé commun ;
- > correspond aux besoins de santé des populations locales ;
- > évoluera si nécessaire au fil du projet de santé.

**À noter :** il ne peut y avoir qu'une seule CPTS sur un territoire donné.

Il n'existe pas non plus de taille obligatoire pour une CPTS. Sont répertoriés néanmoins 4 types de CPTS, selon le nombre d'habitants couverts :

 **Taille 1 :** < 40 000 habitants

 **Taille 2 :** entre 40 000 et 80 000 habitants

 **Taille 3 :** entre 80 000 et 175 000 habitants

 **Taille 4 :** > 175 000 habitants

### Les outils pour vous aider à établir un diagnostic territorial :

- > l'outil [REZONE](#) fourni par l'Assurance maladie ;
- > l'outil [Cartosanté](#) de l'ARS ;
- > les données de votre ARS ;
- > les données publiées par l'INSEE, la DREES.



**La CPTS travaille en lien avec les autres acteurs du territoire, nous ne sommes pas isolés dans ce que nous faisons.**

Nous veillons à ne pas être redondant avec l'existant. Nous travaillons en bonne intelligence avec les acteurs autour de nous, professionnels de santé, établissements. Nous mettons en commun nos idées et ressources et construisons sur cette base."



**Clara Jeudy**  
coordinatrice de la CPTS  
Grand Versailles

**À noter :** Une aide financière est versée aux CPTS pour la production du diagnostic territorial et du projet de santé. Ce "financement à l'ingénierie" est octroyé lors de la validation de la lettre d'intention. Chaque CPTS est libre d'utiliser cette dotation comme elle le souhaite : financement d'un cabinet spécialisé ou d'un coordinateur ayant les compétences pour la réalisation du diagnostic, rémunération d'un membre de la CPTS chargé de cette mission...

## Un projet de santé pertinent

Pierre angulaire de la CPTS, le projet de santé reflète la philosophie de l'organisation et réunit ses participants autour des mêmes objectifs et orientations. C'est autour de ce projet, rédigé et détaillé, que se construit l'offre de soins coordonnés de la CPTS, en réponse aux problématiques locales identifiées.

Le projet de santé est amené à évoluer au fil du temps, pour s'adapter en permanence aux demandes et besoins du territoire.

### 💡 Les outils pour vous aider :

Les ARS mettent à votre disposition des aides pour la rédaction de votre projet. Vous pouvez également vous rapprocher de votre URPS.



**Dans des projets comme celui-ci, les tensions sont inéluctables.**

Il est important de mettre en place un leadership car chaque personne a ses intérêts propres et il devient difficile d'aboutir à un projet commun. Pour que vive la CPTS, chaque personnel de santé doit y trouver satisfaction."



**Dr Lorenzo Macieira**  
médecin généraliste,  
président de la CPTS  
Grand Versailles



**Chaque CPTS a son propre projet de santé.**

Mais il n'est pas gravé dans le marbre, il est amené à évoluer !"



**Clara Jeudy**  
coordinatrice de la CPTS  
Grand Versailles

## Ce qu'il faut retenir :

### constituer une CPTS, un parcours de plusieurs mois

-  1. Mobiliser des professionnels de santé et se constituer en association loi 1901
-  2. Définir un territoire pertinent et établir un diagnostic
-  3. Identifier les actions prioritaires pour répondre aux missions-socles de la CPTS
-  4. Rédiger et déposer une lettre d'intention auprès de l'ARS
-  5. Faire valider la lettre d'intention par l'ARS et débloquer un premier financement
-  6. Rédiger et déposer un projet de santé auprès de l'ARS
-  7. Négocier les indicateurs avec l'ARS et l'Assurance Maladie
-  8. Obtenir la validation de l'ARS
-  9. Signer l'ACI



# Une architecture

## sans murs, mais avec toit commun



La constitution d'une CPTS est une étape essentielle... mais elle marque seulement le commencement de l'aventure. La CPTS est un défi : comment l'animer, la faire vivre alors même que ses participants, nombreux, ne se trouvent pas au même endroit ?

### Des actions partagées

Les participants à une CPTS sont unis par une même volonté de répondre aux demandes et besoins de santé de la population. Les missions socles communes à toutes les CPTS (voir page 09) se déclinent chacune à l'échelle locale, en fonction des problématiques repérées sur le territoire lors du diagnostic préalable. Elles sont amenées à évoluer au fil du temps.

Ces missions, partagées par tous, s'incarnent dans des actions concrètes, comme par exemple :

- favoriser l'accès pour tous à un médecin traitant
- répondre aux soins non programmés
- améliorer le suivi des grossesses
- développer le maintien à domicile des personnes âgées

- prévenir l'obésité infantile
- déployer des centres de vaccination et des parcours de prise en charge pour les patients atteints de la Covid-19...

### Améliorer la prise en charge des soins non programmés : CPTS et SAS

La mise en place du Service d'accès aux soins (SAS), dispositif prévu par le Pacte de refondation des urgences en 2019 et relancé lors du Ségur de la Santé en 2020, vient s'articuler avec les missions des CPTS en matière de réponse à la demande de soins non programmés. Le SAS doit permettre au patient d'accéder, à distance, à un professionnel de santé régulateur, avec à la clé un conseil médical, une téléconsultation, ou l'orientation selon la situation vers une consultation non programmée en ville, vers un service d'urgence ou l'intervention d'un SMUR. Début 2022, 22 projets-pilotes sont en cours dans 13 régions. Les CPTS sont appelées à collaborer au SAS en identifiant les manques, puis en définissant l'organisation à mettre en œuvre.



## L'accès à un médecin traitant est catastrophique sur le territoire.

J'ai rencontré récemment une patiente venue d'un autre département, le Val-d'Oise, pour me consulter, car il n'y a pas de médecin traitant disponible près de chez elle. Cette problématique s'aggrave de façon quotidienne, j'en suis témoin chaque jour. La CPTS, associée à la technologie, pourra améliorer les choses, notamment grâce à une amélioration de notre productivité : voir plus de personnes, et les voir mieux. C'est-à-dire moins de contraintes administratives qui altèrent notre temps de consultation, et plus de 'care'."



**Dr Lorenzo Macieira**  
médecin généraliste,  
président de la CPTS  
Grand Versailles



## Nous avons souhaité développer des parcours de soins autour de la santé cardio-vasculaire.

L'un s'appelle 'Cœur et Diabète', et vise à faire de l'éducation thérapeutique autour des risques cardio-vasculaires chez les personnes diabétiques. L'autre, encore à développer, met l'accent sur le dépistage et la prévention chez les personnes atteintes de pathologies mentales, à risque de développer des maladies cardio-vasculaires."



**Myriam Sarah Hassani**  
infirmière en pratique avancée,  
coordinatrice de la CPTS  
Paris 8

## Un financement dédié

Les CPTS bénéficient d'aides financières de la part des pouvoirs publics, qui souhaitent encourager cette forme de regroupement. Un contrat tripartite est signé pour une durée de 5 ans entre la CPTS, l'ARS et l'Assurance Maladie.

Les financements accordés aux CPTS, dans le cadre de l'ACI, dépendent à la fois des missions que remplit la CPTS et de la taille de son territoire d'intervention, selon la population qu'elle couvre.

Ces aides sont de deux types :

### 1. financement des opérations et du management au quotidien de la CPTS

- > frais de recrutement d'un coordinateur et de secrétaire(s) ;
- > frais d'animation de la CPTS ;
- > compensation financière pour le temps passé par les professionnels de santé impliqués ;
- > équipement en solutions digitales.

### 2. financement des missions de la CPTS

- > un volet fixe pour financer les coûts liés à la réalisation des missions de la CPTS (compensation du temps passé par les professionnels de santé, coûts de communication et de réunions, équipement en outils digitaux) ;
- > un volet variable, calculé sur la base du niveau d'efforts fournis pour l'accomplissement des missions et des résultats obtenus ;
- > un volet spécifique aux soins non programmés, comprenant lui-même 2 parties (compensation des personnels de santé participants et financement du traitement et de l'orientation des demandes).

Depuis la signature de l'avenant 2 de l'ACI, en décembre 2021, le montant du soutien financier a été revu à la hausse (+ 30 %). Au total, si toutes les missions sont atteintes, une CPTS peut prétendre à une aide de :

- 282 500 € pour une CPTS de taille 1
- 374 500 € pour une CPTS de taille 2
- 482 500 € pour une CPTS de taille 3
- 580 000 € pour une CPTS de taille 4

Plus de détails : [www.femasif.fr](http://www.femasif.fr)

**Bon à savoir :** depuis 2022, il est obligatoire de faire partie d'une structure de soins coordonnés comme une CPTS pour prétendre au Forfait Structure.

## Une coordination adaptée

Une gouvernance claire et (re)connue de tous est nécessaire pour faire fonctionner la CPTS au quotidien. Pour continuer à avancer dans le même sens, il est important d'échanger régulièrement et de se réunir.

Le rôle du coordinateur de la CPTS est clé. Chef d'orchestre de la CPTS, le coordinateur facilite la gestion et l'animation au quotidien de la structure, crée et maintient le lien entre les acteurs de la CPTS... Ses missions mêlent donc à la fois <sup>1</sup> :

- > de l'administratif (suivi des budgets, recherche de partenariats, réponse à des appels à projets, dossiers de demande de financement...)
- > de la coordination pluriprofessionnelle (organisation et animation de réunions, communication interne...)
- > de la coordination des actions du projet de santé et de santé publique (mobilisation de l'équipe, gestion du projet, suivi et évaluation...)
- > de la gestion des relations extérieures, notamment avec les institutions.

<sup>1</sup> Source : [Femasif](http://Femasif)

Encore en construction, le métier de coordinateur s'esquisse au quotidien dans chacune des CPTS, selon les besoins et les demandes spécifiques. Il est à définir au sein de la CPTS.



## Avoir des personnes qui assurent la coordination et l'assistanat administratif est indispensable !

Leur rôle est essentiel, sans elles, on ne peut rien faire. Nous avons fait le choix de mutualiser nos moyens au sein de la CPTS, nous avons des locaux dans lesquels nous retrouver, c'est très important. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts."



**Dr Lorenzo Macieira**  
médecin généraliste,  
président de la CPTS  
Grand Versailles



## Nous n'avons pas les mêmes expertises que les professionnels de santé.

Nos compétences en administration, en gestion, nous permettent de prendre un certain recul. À terme, la CPTS devrait permettre à tous les professionnels de travailler facilement entre eux. Aujourd'hui, nous sommes plus sur du volontariat. Les réseaux se construisent doucement, les choses se mettent en place progressivement. S'investir dans une CPTS, c'est donner du temps."



**Clara Jeudy**  
coordinatrice de la CPTS  
Grand Versailles

## Ce n'est pas facile d'animer la CPTS, d'avoir tout le monde autour de la même table.

La CPTS, c'est quelque chose de nouveau, on casse les murs qui nous isolaient. La CPTS permet de construire un réseau de soins fiable, de se dire 'je ne suis pas seul'. Aujourd'hui, il y a un noyau dur de personnes très impliquées, réunies au sein du bureau de la CPTS, et un cercle plus éloigné, qui intervient sur la base du volontariat et de ses disponibilités. L'idée, c'est de construire un réseau. On essaie de stimuler au travers de communications par mail, par newsletters, sans saturer. L'objectif est de mettre en place des outils qui vont faciliter le quotidien de chacun, par exemple pour obtenir un avis de spécialiste très rapidement."



**Myriam Sarah Hassani**  
infirmière en pratique avancée,  
coordinatrice de la CPTS  
Paris 8

## Des outils de coordination performants et sécurisés

À l'heure du numérique en santé, échanger en toute sécurité et confidentialité est indispensable. Répartis sur de nombreux sites, les membres de la CPTS doivent pouvoir partager des informations sur les patients.

De fait, les communications sont pluriquotidiennes et variées :

- > adressage entre confrères ;
- > suivi de patients ;
- > avis spécialisé ;
- > échanges de documents médicaux...

La sécurisation de ces communications est capitale, ainsi que leur qualité. Pensé spécifiquement pour les praticiens en quête de protection des données et d'efficacité au quotidien, [Doctolib Team](#) facilite la communication et la coordination des soins entre professionnels de santé. Messagerie et annuaire, notre solution, gratuite et sécurisée, s'appuie sur un socle de fonctionnalités essentielles et réinventées par des praticiens.

 [Découvrez Doctolib Team !](#)

L'ensemble des solutions proposées par Doctolib, pour la prise de rendez-vous en ligne, la téléconsultation, la gestion de cabinet, offre un très haut niveau de sécurité et assure, par des technologies de pointe, la confidentialité des données de vos patients.

 [La confidentialité des données, priorité absolue de Doctolib](#)

## C'est par les outils technologiques que la CPTS fonctionnera ou ne fonctionnera pas.

La technologie est fondamentale pour, d'abord, arriver à regrouper. Pour apporter aussi aux professionnels de santé des outils inédits : par exemple, la télé-expertise. Offrir aux acteurs de la CPTS un avis cardio en moins de 2 heures, c'est formidable ! Et cela démontre que la CPTS apporte un véritable plus. La CPTS doit innover dans l'amélioration des soins premiers sur son territoire au service des patients et dans l'évolution qualitative de l'environnement de travail des différents professionnels de santé."



**Dr Lorenzo Macieira**  
médecin généraliste,  
président de la CPTS  
Grand Versailles



## Doctolib à vos côtés

Nous avons développé pour vous des solutions de coordination et de communication au sein de votre CPTS. Plus de 300 000 personnels de santé en France et en Allemagne nous font confiance et 135 000 praticiens participent à la construction de nos outils.

### Facilitez votre quotidien

#### 1. Fluidifiez la coordination pluriprofessionnelle

Doctolib Team vous offre : un annuaire de santé exhaustif, un moyen de communication instantanée avec votre CPTS, une plateforme d'échanges sécurisée de documents médicaux...

#### 2. Simplifiez le suivi des projets de votre CPTS

Doctolib Team est gratuit pour l'ensemble de votre CPTS et vous permet de centraliser vos échanges et initier des discussions par groupe de projet.

#### 3. Améliorez l'accès aux soins de vos patients

Grâce à Doctolib Team, échangez autour d'un cas-patient collaboratif, adressez vos patients à vos confrères, et prenez en charge les soins non programmés de façon simplifiée.

### Échangez avec vos confrères

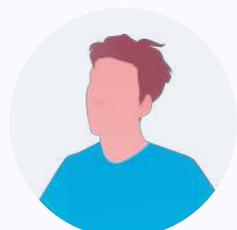
#### Partagez vos expériences et accédez aux informations qui vous concernent.

Restez à la pointe de l'actualité. Retrouvez des études, des guides pratiques, des interviews, des podcasts et de nombreux articles qui concernent votre quotidien. Rejoignez la rédaction !

[Découvrez Doctolib](#)

Échangez avec vos confrères, découvrez en avant-première les nouveautés Doctolib, participez à nos événements.

[Rejoignez la Communauté](#)



#### Contact

Pour en savoir plus sur nos solutions et échanger avec un expert, rendez-vous sur : [info.doctolib.fr/cpts](mailto:info.doctolib.fr/cpts)

**Pierre Georgeault** - 07 76 02 33 20